



Une nouvelle réserve...incendie



Cette nouvelle installation répond aux exigences du schéma communal de défense contre l'incendie (SCDECI). Né de la collaboration des services de la commune de Smarves avec ceux du SDIS, d'EAUX DE VIENNE SIVEER et de la Ville de Poitiers, le SCDECI s'appuie sur un relevé de l'état quantitatif du bâti de la commune (bourg et lieux-dits), des ERP (publics et privés) ainsi que celui des autres établissements implantés sur le territoire communal (industries, activités artisanale de la ZA et exploitations agricoles). Un relevé dont le rapport final laissait apparaître des insuffisances de points d'eau et des non conformités (absence de défense incendie, distance trop éloignée du risque, débits trop faibles)

Pièce d'eau en 3...actes

Lors d'un premier acte, La Bertandinière, les Bois de St Pierre ainsi que les habitations limitrophes ont fait l'objet d'améliorations et d'aménagement de points d'eau ou de conventions d'utilisation du point existant (Bois de St Pierre). Le second acte s'est joué le jeudi 7 avril avec la présentation officielle de la réserve souple de 180m³ de la Toucheneau, destinée à assurer la défense incendie des bâtiments agricoles de Christophe Zammut et Jérôme Morin. Cette réserve, initialement prévue pour 120m³, financée par les agriculteurs et située à proximité des fermes, permettra aux pompiers de bénéficier de 6 heures d'autonomie en pompant 30m³ à l'heure. Le camion pompe peut facilement se brancher sur la sortie d'eau puis, avec des tuyaux, alimenter les lances à incendie. La cuve se remplit par l'intermédiaire du réseau d'adduction d'eau. Cette réserve a fait l'objet d'une convention d'utilisation entre les 2 exploitants agricoles et la commune

Ne pas avoir à s'en servir

Un troisième acte, en cours d'écriture, concernera les lieux-dits de Maisonneuve (réserve incendie 120m³), Port Seguin (point d'eau près de l'étang), Font Putet (point d'eau) ainsi que le Moulin des Dames (aménagement du cours d'eau avec Les Roches Prémarie). Lors de la signature de la convention, M.Michel Godet, maire de Smarves, souligne que «si la défense incendie peut engendrer des projets longs, parfois coûteux, elle est nécessaires pour assurer la protection des bâtiments mais aussi des habitants de la commune et de ses hameaux ». Rappelant au passage le dévouement et l'implication des sapeurs-pompiers, tant dans l'élaboration des projets que dans leurs interventions sur le terrain, le maire de Smarves ajoutait «Nous espérons n'avoir jamais à nous servir de ces défenses incendie» Mais chacun sait que «Mieux vaut prévenir que guérir».



Michel GODET, Jérôme MORIN
et Christophe ZAMMUT,
lors de la signature dans le salon
d'honneur de la mairie.